



AVIS PUBLIC

Modification de la date d'une séance du conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, avis public est donné par la présente que la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le lundi 9 mars 2026 à 19h30, au 30, rue Principale à Saint-Sixte est reportée au lundi 23 mars 2026 à la même heure et au même endroit.

Donné à Saint-Sixte ce 2 mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, reading "Michel Tardif".

Michel Tardif
Directeur général et greffier-trésorier par intérim